



## **SPIP 13 - Antenne du Centre Pénitentiaire d'Aix – Luynes**

### **Réorganisation : Pôle position mais faux départ.**

2010 à marqué la fin de la mixité. 2011 l'éclatement des secteurs géographiques. Afin de ne pas rompre avec l'instabilité traditionnelle de notre service, 2012 commence avec un projet de nouvelle organisation de service.

**Il est vrai que la prise en charge actuelle de 804 détenus par 6,4 ETP, demande de la réflexion quant à la possibilité de répondre à l'ensemble de nos missions. Plus encore sur celles à venir... Mais la vraie question est-elle notre organisation ou l'exponentielle charge de travail demandée à un service pourtant amoindri??**

**Enfin... Rassurons nous, la future organisation par Pôle nous sauvera!**

- **Maintien du pôle QPA de 2 ETP** (comprenant une contractuelle dont la reconduction de contrat n'est pas garantie à ce jour) chargés de la prise en charge des détenus placés au Centre pour Peines Aménagées, ainsi qu'au Centre de Semi Liberté représentant un total de 31 détenus.
- **Création d'un pôle prévenu-arrivant** doté de 1,8 collègues en charge des 1500 entretiens arrivants annuels, des 2 CPU hebdomadaires et des 386 prévenus de la maison d'arrêt avec une prise en charge « allégée ».
- **Création d'un pôle condamné** de 4,6 ETP en charge des 387 détenus ayant une situation pénale définitive. 4,6 ETP chargés des 500 rapports de CAP par an, des 500 rapports de débat contradictoire, des SEFIP, des dossiers d'orientations.

N'oublions pas non plus, pour ces 2 pôles, le service postal des convocations 741-1 et 545 CPP dont on vient de nous faire accuser réception dans l'attente d'une éventuelle prise de relai par la réserve pénitentiaire. Et certainement dans un futur proche un quota de DAVC à se voir imposer.

**Nous avons été sollicités à plusieurs reprises sur la création de ces pôles.**

**L'équipe à toujours répondu NON, pas dans ces conditions!**

**Pas maintenant** alors que manquent 3,6 ETP pour motifs divers.

**Pas maintenant**, alors que les interventions du point d'Accès aux Droits, de la référente hébergement et du Relais parents-enfants sont suspendus.

**Pas pour faire une réorganisation pour la forme!** Avoir l'air de bouger c'est bien, y réfléchir c'est mieux! Pas une seule projection sur l'évolution des charges de travail ne nous a été présentée à l'appui de ce projet.

Bien que la division du travail ne soit un idéal pour aucun des membres du service, nous ne sommes pas opposés à y réfléchir. Mais, s'il vous plait, justifiez la! Transmettez nous des chiffres! Conservez y une éthique professionnelle! Montrez nous que l'équipe à quelque chose à y gagner dans

l'amélioration de notre travail de réinsertion et de prévention de la récidive!

**Dans l'attente de réponses à ces demandes quelques peu utopiques, nous réaffirmons notre volonté de maintien de l'organisation actuelle.**

Elle permet une équité et une lisibilité de la répartition des charges de travail. Elle permet la conservation d'une marge de manœuvre à chacun dans la mise en place des suivis. Croyez bien que nous ne vous avons pas attendu pour mettre en application un suivi différencié dans notre quotidien.

**Nous souhaitons cependant vous rappelez certaines pistes de travail évoquées à de nombreuses reprises qui contribueraient fortement à l'amélioration de nos conditions de fonctionnement :**

- Travailler sur les taches indues.
- Sur les conditions d'entretien en détention.
- Sur l'harmonisation des pratiques avec le CP des Baumettes concernant le traitement des RPS, des SEFIP, des convocations 741-1 et 545 CPP.
- Sur l'organisation de réunions et la production de note de service structurant notre intervention.

*L'équipe des CPIP de Luynes  
Syndiqués et non syndiqués.*

Aix en Provence, le 30/01/2012